

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale  
des territoires  
Service aménagement, risques  
Cellule planification

Affaire suivie par Virginie DETRAZ  
tél. : 04 50 33 77 23  
virginie.detrax@haute-savoie.gouv.fr

**Commission départementale de préservation des espaces  
naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)**  
**Consultation écrite**  
**du 27 décembre 2019 au 15 janvier 2020**

**Avis sur le projet de réduction d'un espace boisé classé et le  
reclassement d'une zone N en zone Ui sur le PLU de Juvigny  
au titre de l'article L.153-16 du code de l'urbanisme**

Vu le projet révision allégée du PLU de Juvigny, visant à réduire un espace boisé classé au profit d'une zone U, notifié et réceptionné le 22 octobre 2019,  
Vu l'article L.153-16 du code de l'urbanisme,  
Vu la saisine de la CDPENAF par la commune de JUVIGNY en date du 16 décembre 2019,  
Vu le rapport d'instruction de la DDT en date du 27 décembre 2019,  
Vu la consultation électronique de la CDPENAF du 27 décembre 2019,

Considérant que le tènement considéré appartient à la zone d'activité économique du Mont Blanc de la commune de Ville-la-Grand, qui est contiguë à la zone d'activité Altéas de Juvigny,  
Considérant que le tènement de 5 001 m<sup>2</sup> n'a pas d'usage agricole,  
Considérant que les parcelles représentent 0,7 % de l'espace boisé communal,  
Considérant qu'il n'impacte aucune continuité écologique, aucune zone humide,  
Considérant que ce reclassement permettra l'extension de la fromagerie Masson sise sur la parcelle attenante,  
Considérant que parallèlement à cette procédure est conduite une modification consistant à préserver une bande boisée sur les parcelles identifiées dans la révision allégée et à reclasser en zone naturelle et espace boisée, les parcelles B863 et B792 de 4 600 m<sup>2</sup> initialement classées en zone Uza (ZAC du bois enclos d'« Altéa ») ;

La CDPENAF émet un avis favorable.

Pour le préfet et par délégation,  
le directeur départemental des territoires  
de Haute-Savoie

Francis CHARPENTIER